2023

Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets



SYDOM
Aveyron

ÉDITORIAL



Florence CAYLA
Présidente du SYDOM

Après des années marquées par la mise en place de nombreux événements et nouveautés, 2023 a été de celles où les grands projets ont poursuivi leur avancée, tous menés de front.

Face aux grands enjeux de la transition écologique, la gestion des déchets nécessite un fort engagement que je suis fière de mettre en œuvre avec les élus du comité syndical du SYDOM pour faire progresser le service public de traitement des déchets en Aveyron.

À l'orée de l'entrée en vigueur de la loi AGEC (Anti-Gaspillage et pour une Économie Circulaire), le système de tri des biodéchets en sacs orange et la collecte biflux se sont étendus à 3 nouvelles communes — Luc-la-Primaube, Moyrazès et Colombiès — en plus des 7 qui avaient intégré le dispositif dès sa genèse en 2022. Ainsi, le nombre d'habitants concernés par le tri de leurs biodéchets est passé de 12 000 à 20 000. Ce périmètre d'action va poursuivre son développement dans les prochains mois et années, jusqu'à recouvrir l'ensemble de l'Aveyron.

Corrélée à cette progression, la construction de l'usine KEREA à Viviez suit son cours. Finalisés fin 2023, le terrassement et l'aménagement de la plateforme vont laisser place à la construction des bâtiments dès le 1er trimestre 2024. Dans une volonté d'autonomie territoriale sur la gestion des déchets, ce projet permettra de se mettre en conformité avec les obligations réglementaires en termes de performances de tri, de valorisation et de réduction des ordures ménagères.

Outre le sac orange et le sac noir, 2023 s'est révélée être une année dynamique du côté de la sensibilisation au tri dans la poubelle jaune. Avec l'inauguration du nouveau parcours pédagogique d'ECOTRI en juin, la réouverture des visites a créé un bel engouement qui s'est traduit par de nombreuses demandes de la part d'un public curieux et enthousiaste à l'idée de découvrir cet équipement. Nous pouvons être fiers de l'intérêt porté par nos habitants à la gestion des déchets, et plus largement aux enjeux environnementaux.

Concernant les performances de tri, 2023 enregistre encore une hausse de 1 kg par Aveyronnais et par an, soit + 5 kg par habitant et par an depuis le lancement de l'extension des consignes de tri en novembre 2021. Souhaitons que cette belle progression suive son cours à l'avenir et qu'elle s'accompagne d'une réduction du poids du sac noir !

Être sensible à ces enjeux est indispensable pour œuvrer dans le bon sens de la transition écologique. En tant que citoyens, poursuivons ensemble nos efforts, adoptons les bons gestes de tri et contribuons à la réduction de l'empreinte écologique de nos déchets.

SOMMAIRE

Rétrospective 2023 ..... **p.4**

1 LE SYDOM AVEYRON **p.6**

1-Une compétence, un territoire p.6

2- Une organisation et des emplois p.7

2 LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS **p.8**

1- Le déploiement du dispositif dans 3 nouvelles communes p.8

2- L'installation de tri robotisé et de compostage p.9

3 LES INDICATEURS TECHNIQUES **p.10**

1-Les déchets transportés p.10

2-La collecte sélective p.12

3-Les produits conditionnés p.13

4-Les déchets verts p.13

5-Les ordures ménagères p.14

4 LES INDICATEURS FINANCIERS **p.15**

1-Le budget du SYDOM p.15

2-Les modalités de financement p.15

3-Une politique tarifaire rigoureuse p.17

4-Le coût du traitement ramené à l'habitant p.18

5-Les soutiens financiers p.18

6-Produits des droits d'accès à ECOTRI p.18

7-Principales prestations sous contrat p.19

5 LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX **p.20**

1-Diminuer la quantité de déchets enfouis et mieux valoriser les déchets recyclables p.20

2- Développer la valorisation énergétique des refus p.21

3-Les performances de valorisation des déchets recyclables p.22

4- Le bilan environnemental du recyclage p.22

6 UN CONTRAT POUR LES DEA **p.23**

1-Un contrat Départemental pour les DEA p.23

2-Les tonnages et les soutiens financiers p.24

7 RENFORCER LA COMMUNICATION **p.25**

1-Les visites et les animations p.25

2-ECOTRI : le nouveau parcours de visite p.26

3-Une campagne sur les erreurs de tri p.28

4-La communication sur le tri des biodéchets p.29

8 LA COMPÉTENCE DÉCHÈTERIES **p.30**

1-Étude de scénarii relative à la compétence déchèterie p.30

2-Hypothèses d'étude p.30

RÉTROSPECTIVE **2023**

31 janv.

Réunion avec les adhérents du SYDOM :

Présentation des tarifs annuels, des nouvelles filières de Responsabilité Élargie des Producteurs et du bilan après une année d'extension des consignes de tri.





Finances :

Le budget primitif est voté suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (DOB) et de la prospective financière.

23 mars

3 avril

Nouveau siège social à Luc-la-Primaube :

Les services du SYDOM ont déménagé sur la commune de Luc-la-Primaube dans les locaux de BURO Club.





Présentation aux élus de Luc-la-Primaube du tri à la source des biodéchets :

Une réunion en mairie a permis de présenter la démarche et les outils proposés pour la mise en place de la collecte biflux en sacs orange.

22 mai

8 juin

Foire de Rodez :

Pour la première fois, le SYDOM est présent à cette manifestation afin de sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques de tri.





Inauguration du parcours pédagogique d'ECOTRI :

En présence de nombreux officiels, élus et partenaires, le nouvel espace dédié à la sensibilisation tout public a été inauguré par Florence CAYLA.

19 juin

4 juil.

Restitution finale de l'expérimentation de la collecte des biodéchets en sacs orange :

Le bureau d'études ELCIMAÏ est venu présenter les résultats de l'expérimentation des 7 communes après 7 mois de suivi.

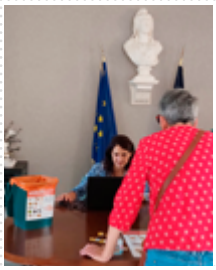


18 juil.

Visite de Monsieur le préfet de l'Aveyron à ECOTRI :

Monsieur Charles GIUSTI a fait l'honneur au SYDOM de venir visiter le parcours pédagogique du centre de tri de Millau, accompagné de Madame Véronique MARTIN-SAINT-LÉON, sous-préfète de Millau.





3 nouvelles communes déploient le tri à la source des biodéchets en sacs orange :

3 oct.

Les habitants de Luc-la-Primaube, Moyrazès et Colombiès intègrent ce nouveau dispositif après des opérations de distribution de sacs orange et de bioseaux.

18 oct.

Participation au congrès AMORCE à Toulon :

Le SYDOM était présent au 37ème Congrès AMORCE avec comme thématique : quel signal prix pour la transition écologique des territoires ?





Participation aux États Généraux METHEOR à Labessière-Candeil

8 nov.

Le SYDOM était présent aux États Généraux de l'association METHEOR pour travailler sur les enjeux de collecte et de valorisation des biodéchets.

13 nov.

Présentation finale de l'étude relative à la compétence déchèteries :

Les bureaux d'études CEREG – ESPELIA sont venus présenter les résultats des 3 scénarii de transfert de la compétence déchèteries à tous les adhérents du SYDOM.





Portes ouvertes à ECOTRI :

22 nov.

Le centre de tri de Millau a accueilli 100 personnes venues de tout le département qui se sont inscrites pour découvrir le nouveau parcours pédagogique et les outils industriels.

13 déc.

Comité syndical :

Le dernier comité syndical a permis aux élus de délibérer sur de nombreux sujets importants et notamment le vote des tarifs 2024 après avoir débattu sur le rapport d'orientations budgétaires.





1 LE SYDOM AVEYRON

1-UNE COMPÉTENCE, **UN TERRITOIRE**

Le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) intervient après la collecte des déchets assurée par les collectivités de proximité (Syndicat Intercommunal, Communautés de Communes ou encore d'Agglomération). Il assure le traitement des déchets ménagers pour le compte de 282 communes représentant 273 240 habitants sur un territoire de 8 661 km². En se regroupant et en créant le SYDOM en 2000, les collectivités ont pu bénéficier d'économies d'échelle possibles grâce au principe fondateur de solidarité entre les hommes et les structures.

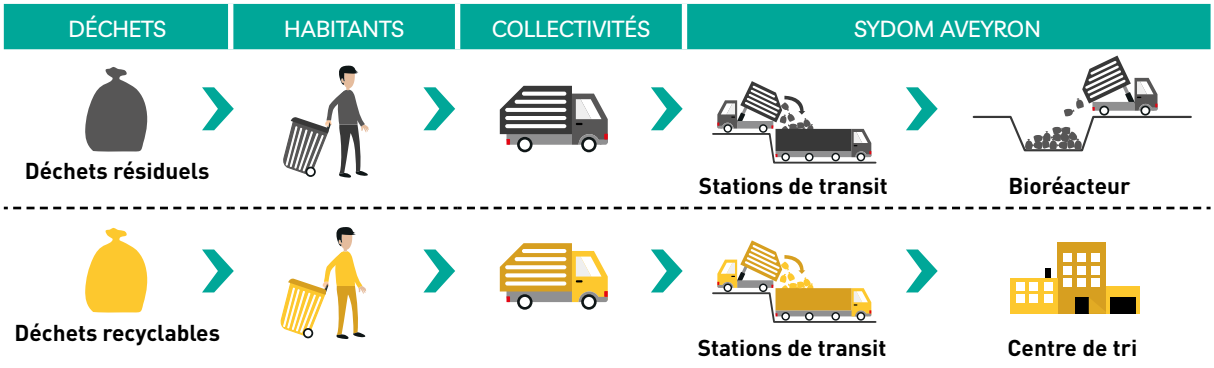
La compétence traitement du SYDOM englobe les opérations suivantes :

- Le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur traitement dans des sites dédiés agréés ;
- La valorisation et le recyclage ;
- L'élimination.

Le SYDOM est titulaire de deux contrats avec des éco-organismes : CITEO pour les emballages ménagers et les papiers et ECO-MOBILIER (nouvellement renommé ECOMAISON) pour les déchets d'éléments d'ameublement.

18
intercommunalités et le Département

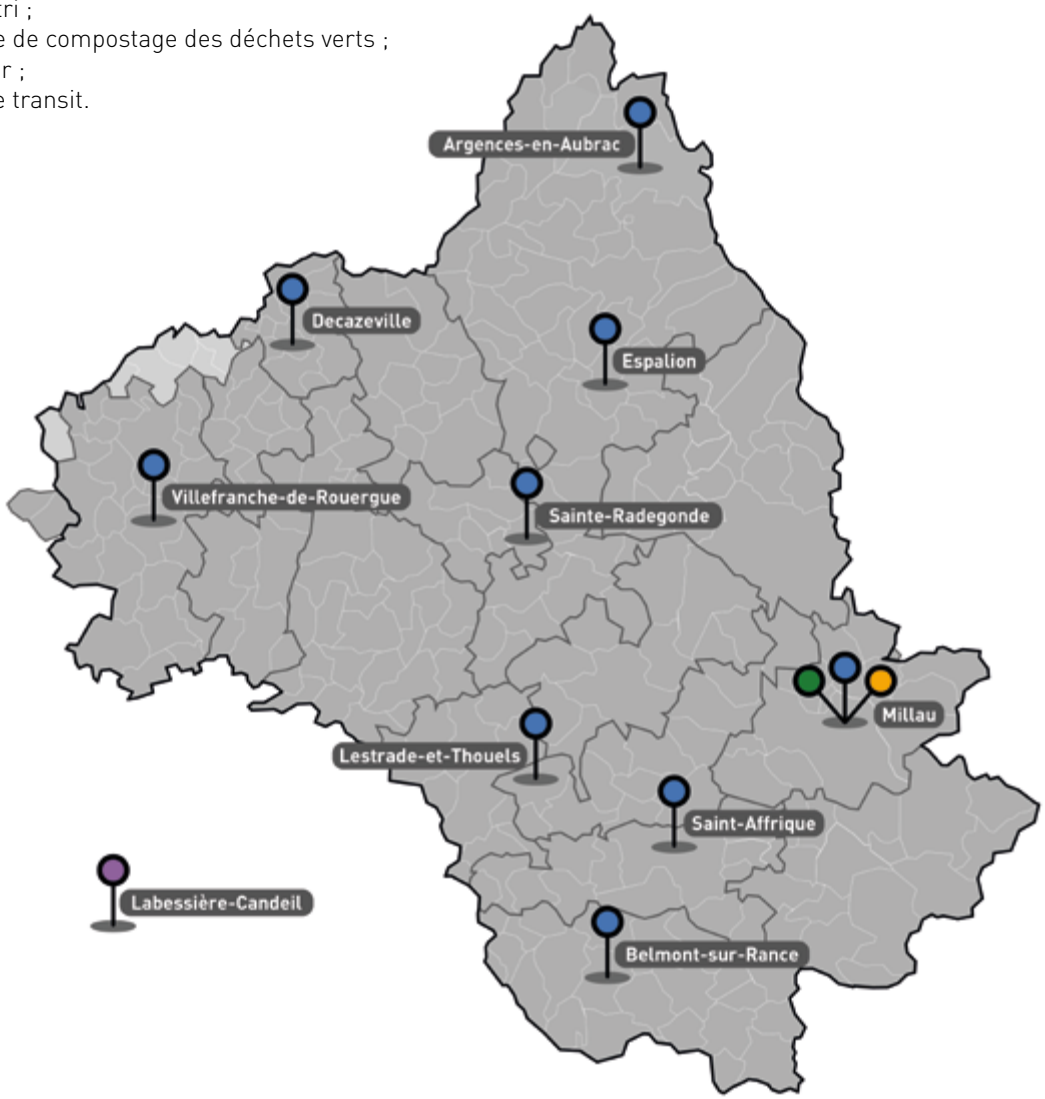
282
communes



2-UNE ORGANISATION **ET DES EMPLOIS**

Le fonctionnement du SYDOM s'articule autour d'un comité syndical, un bureau, des groupes de travail et des services. Pour exercer sa compétence, il s'est appuyé en 2023 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client, ce qui représente près de 100 emplois générés.

- 1 centre de tri ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts ;
- 1 bioréacteur ;
- 9 stations de transit.



Les équipements de traitement et de valorisation :

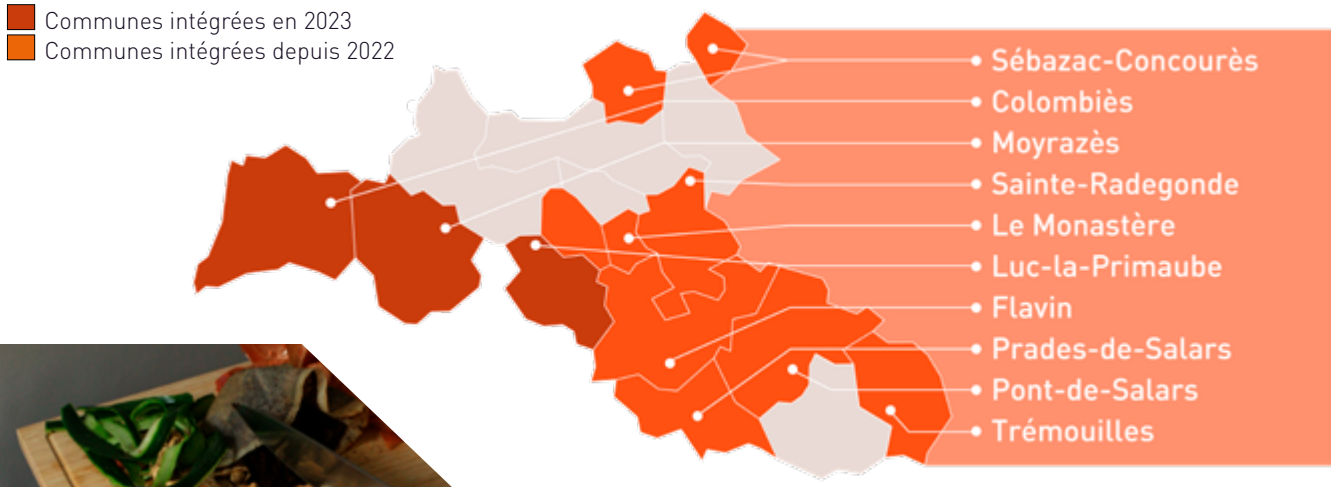
Au 31 décembre 2023, l'effectif était de 18 personnes. Les besoins ponctuels de remplacement des agents sur les sites représentent un équivalent temps plein.

Le SYDOM s'est appuyé sur les collectivités de proximité pour assurer le fonctionnement des stations de transit d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique.



2 LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

1- LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF **DANS 3 NOUVELLES COMMUNES**







Mis en place dans 7 communes en 2022, le tri à la source des biodéchets en sacs orange a été déployé dans trois nouvelles communes en 2023 : Luc-La-Primaube (Rodez Agglomération), Colombiès et Moyrazès (Pays Ségali Communauté), représentant 8 000 habitants supplémentaires.

Solution complémentaire au compostage de proximité, ce dispositif concerne aujourd'hui 10 communes. Fort des résultats positifs observés, cette collecte en sacs orange sera étendue progressivement sur d'autres territoires en attendant sa généralisation à l'ouverture de l'installation KEREA. Après s'être équipés de leur bioseau et de leurs sacs orange, les habitants des 10 communes concernées peuvent déposer leurs déchets alimentaires, restes de table et de cuisine ou aliments périmés, même ceux que l'on ne met pas dans son composteur.

2-L'INSTALLATION **DE TRI ROBOTISÉ ET DE COMPOSTAGE**

Avec désormais 20 000 Aveyronnais concernés par ce nouveau geste de tri, la montée en charge des sacs orange collectés a continué d'être traitée à l'installation de tri robotisée basée à station de transit du Ruthénois (Sainte-Radegonde). Les activités de tri de la collecte biflux et de valorisation des biodéchets seront maintenues sur place jusqu'à la mise en service de KEREA. Grâce à l'intelligence artificielle, le système de détection active les deux robots pour prélever les sacs orange et laisser sur le tapis les sacs d'ordures ménagères.

Un composteur électromécanique, fabriqué en Aveyron, transforme par la suite les biodéchets déconditionnés en compost en y ajoutant du structurant (broyat de bois).







20 000
habitants concernés

Au total en 2023 :



12 kg
par an et par habitant de biodéchets valorisés

70 tonnes
de biodéchets collectés

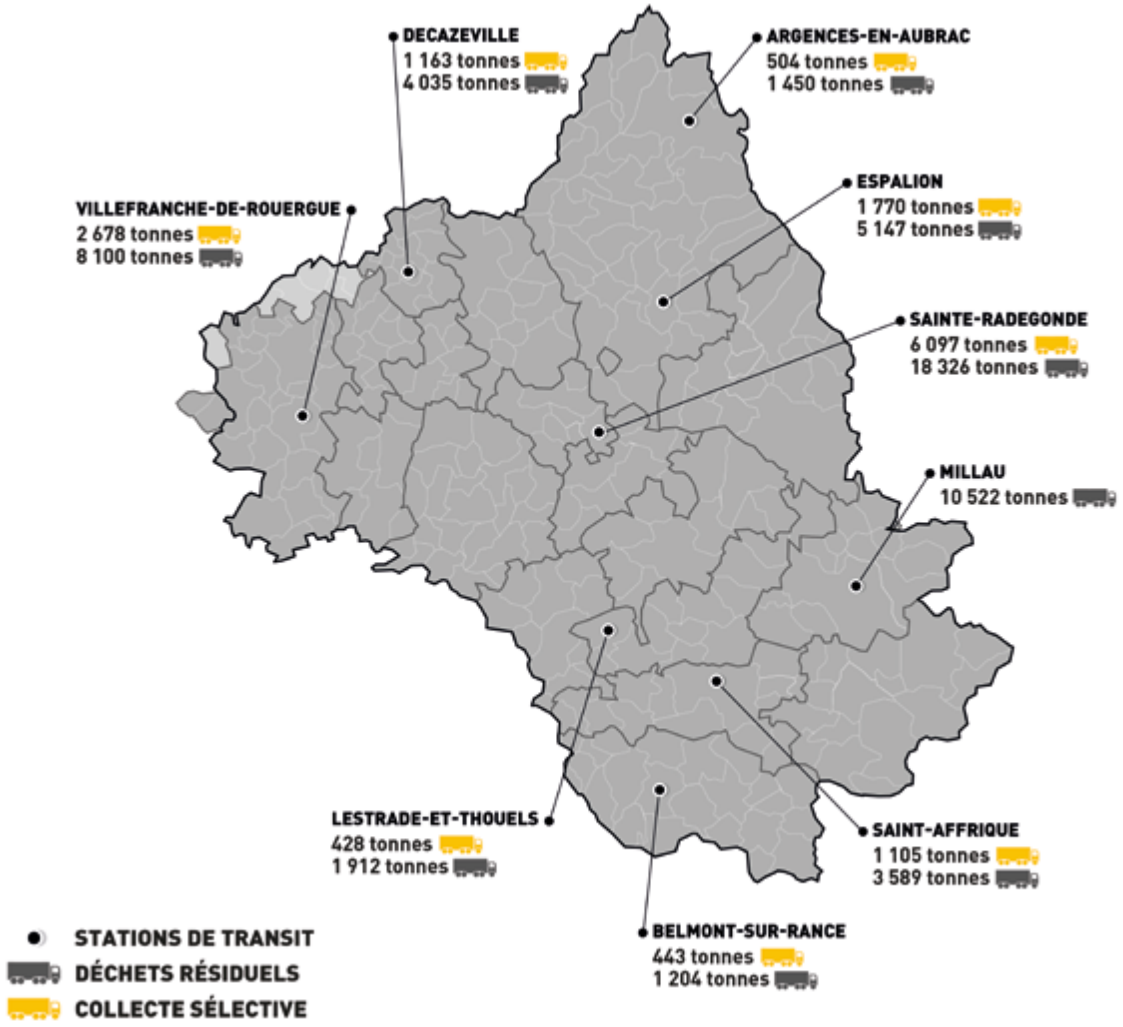




3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-LES DÉCHETS **TRANSPORTÉS**

L'éloignement parfois important des zones de collecte et des sites de traitement a incité le SYDOM à mettre en place des équipements de proximité. Le but est de regrouper les déchets et d'optimiser le transport vers les centres de tri ou les installations de stockage. Ces équipements indispensables à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports sont appelés stations de transit. Au 31 décembre 2023, le SYDOM s'appuie sur un réseau de 9 stations de transit.



En séparant l'activité "collecte" de l'activité "transport", la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- Une gestion plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte : la rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage ;

- Une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers, à la place de plusieurs bennes de collecte ;

- Une réduction de l'impact environnemental et des nuisances routières liés au transport, par une diminution globale du trafic ;

- Une meilleure rentabilisation du traitement en aval. En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste et faciliter l'exploitation optimale des unités de traitement.

Les stations de transit de Sainte-Radegonde et de Villefranche-de-Rouergue sont exploitées en régie par le SYDOM. La gestion de la station de transit de Millau a été confiée à un prestataire privé.

Pour les sites d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels et Saint-Affrique, les collectivités du territoire en assurent le fonctionnement.

À l'issue d'un appel d'offres, l'ensemble des prestations de transport des déchets a été confié à des prestataires privés listés en page 19.







68 473 T
transportées en 2023

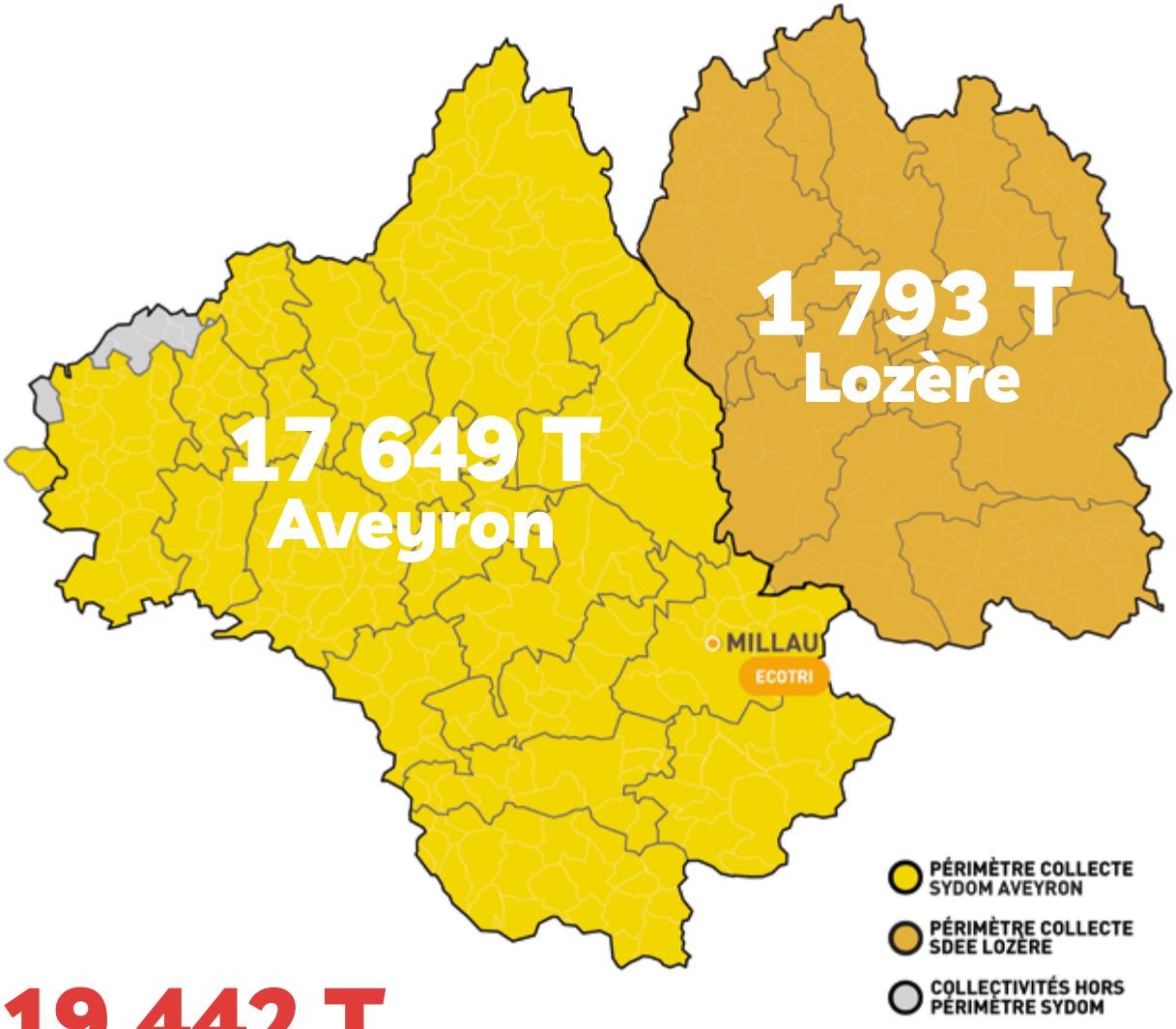
dont
14 188 T de déchets recyclables
54 285 T de déchets résiduels

soit une baisse de 3 701 T
par rapport à 2022

2-LA COLLECTE **SÉLECTIVE**

Toutes les collectivités aveyronnaises proposent à leurs habitants le service de la collecte sélective des emballages et du papier en porte à porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire.

Grâce à ECOTRI, le SYDOM a assuré le tri de 19 442 tonnes de collecte sélective dont 17 649 tonnes en provenance des 273 240 habitants aveyronnais et 1 793 tonnes en provenance des Lozériens. En effet, depuis le 1er janvier 2023, la collecte sélective du SDEE de la Lozère est triée au centre de tri de Millau.



19 442 T
triées en tout

dont **17 649 T** en Aveyron
soit 64,60 kg/hab/an
+ 1 kg/hab/an
entre 2022 et 2023

En Aveyron,
15,90 kg/hab/an
d'erreurs de tri
+ 2,30 kg/hab/an
entre 2022 et 2023

3-LES PRODUITS **CONDITIONNÉS**

ECOTRI réceptionne du papier et du carton préalablement triés. Ces matériaux sont compactés et mis en balles afin d'optimiser le stockage et le transport vers les filières de valorisation.

Ces produits sont issus de points d'apport volontaire et des déchèteries gérés par les collectivités adhérentes au SYDOM et, pour une quantité moindre, d'entreprises.

1 516 T
de déchets conditionnés

dont
177 T de papier
1 339 T de carton

+ 277 T entre 2022 et 2023





4-LES DÉCHETS **VERTS**

La plateforme de compostage des déchets verts d'ECOTRI à Millau a permis de traiter 2 310 tonnes de déchets verts et de produire 1 268 tonnes de compost. L'exploitation de cet équipement est assurée par la société SMTVD.

Les déchets proviennent à 87 % des collectivités du Millavois. La part de professionnels utilisant cette installation demeure minoritaire.

2 310 T
de déchets verts

+ 322 T entre 2022 et 2023
et 1 268 T de compost produit



5-LES ORDURES **MÉNAGÈRES**

Pour assurer l'élimination de 61 736 tonnes de déchets (dont 53 391 tonnes d'ordures ménagères), le SYDOM s'est appuyé sur le bioréacteur de Labessière-Candeil (Tarn) dans le cadre d'un marché public avec le Syndicat Mixte TRIFYL. Sur ce site, les déchets résiduels sont valorisés énergétiquement sous forme d'électricité et de biométhane.

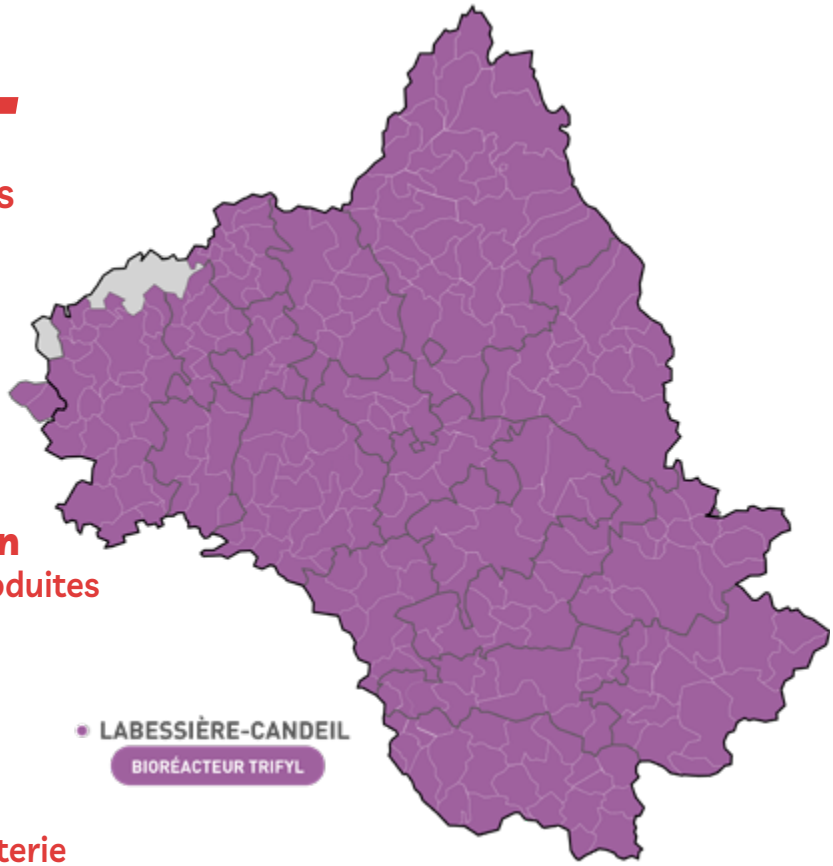
61 736 T
de déchets ménagers et assimilés enfouis

dont 53 391 T
d'ordures ménagères

soit 195,4 kg/hab/an
d'ordures ménagères produites
-12,1 kg/hab/an
entre 2022 et 2023

dont 7 451 T
de tout-venant de déchèterie

soit 54,4 kg/hab/an
de tout-venant
soit + 0,1 kg/hab/an
entre 2022 et 2023







4 LES INDICATEURS FINANCIERS

1-LE BUDGET **DU SYDOM**

Le budget du SYDOM est de 29 731 803,08 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 21 451 036,31 €. pour la section de fonctionnement et 8 280 766,77 € pour la section d'investissement.

2-LES MODALITÉS **DE FINANCEMENT**

Le SYDOM ne perçoit ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères ni redevance. Les participations des collectivités sont calculées, pour l'année, en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles et se répartissent entre :

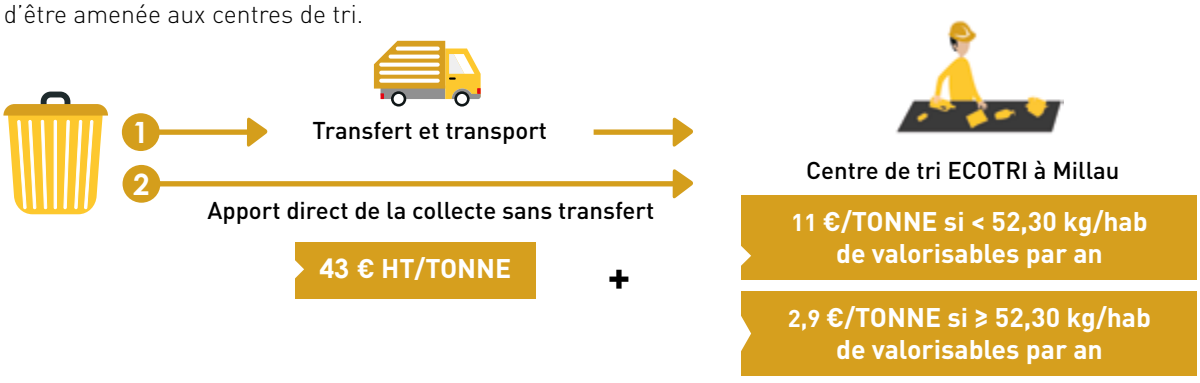
- une contribution à l'habitant qui s'élève à :
  1,35 € HT par habitant pour le département,
  2,69 € HT par habitant pour les autres collectivités adhérentes

- une contribution à la tonne traitée dont le détail figure ci-après.

Depuis le 1er janvier 2019, le SYDOM applique un principe de péréquation des tarifs à la tonne d'ordures ménagères et de collecte sélective. Par péréquation, il est entendu un tarif identique quel que soit le site où la collectivité amène ses déchets (station de transit ou centre de tri).

a. Les tarifs pour la collecte sélective

La collecte sélective est soit directement acheminée au centre de tri, soit déposée en station de transit avant d'être amenée aux centres de tri.



En 2023, une nouvelle tarification incitative de la prestation de tri a été instaurée. La tarification applicable est fonction des performances de collecte des seuls déchets valorisables (emballages et papiers hors refus). La performance de référence correspond à l'objectif de performance à atteindre fixé par la Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets.

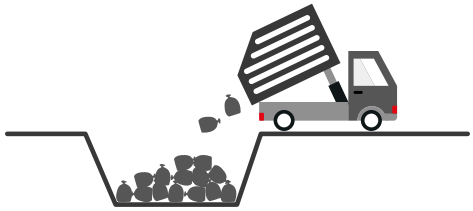
b. Les tarifs pour les déchets résiduels

❶ Les ordures ménagères sont acheminées vers une station de transit avant d'être amenées au Bioréacteur de TRIFYL à Labessière-Candeil dans le Tarn.



Transfert et transport des OM

39,30 € HT/TONNE



Bioréacteur de TRIFYL

138,90 € HT/TONNE dont **51€** HT/TONNE de TGAP*

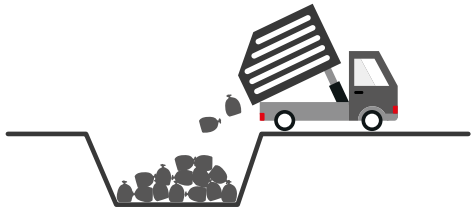
*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

❷ Les encombrants de déchèteries sont directement acheminés au Bioréacteur de TRIFYL.



Apport direct des encombrants de déchèterie sans transfert

À la charge des collectivités



Bioréacteur de TRIFYL

151,10 € HT/TONNE dont **51€** HT/TONNE de TGAP*

*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

c. Les tarifs pour le conditionnement et la plateforme de compostage

A ECOTRI, les collectivités et les professionnels peuvent bénéficier du conditionenment de leurs papiers et de leurs cartons collectés séparément. La plateforme de compostage leur permet également d'y déposer leurs déchets verts afins qu'ils soient transformés en compost.



Cartons, papiers



Conditionnement

36,90 € HT/TONNE

De ce montant sont déduites les recettes liées à la revente du papier et du carton.

ECOTRI



Déchets verts



Plateforme de compostage

53,90 € HT/TONNE

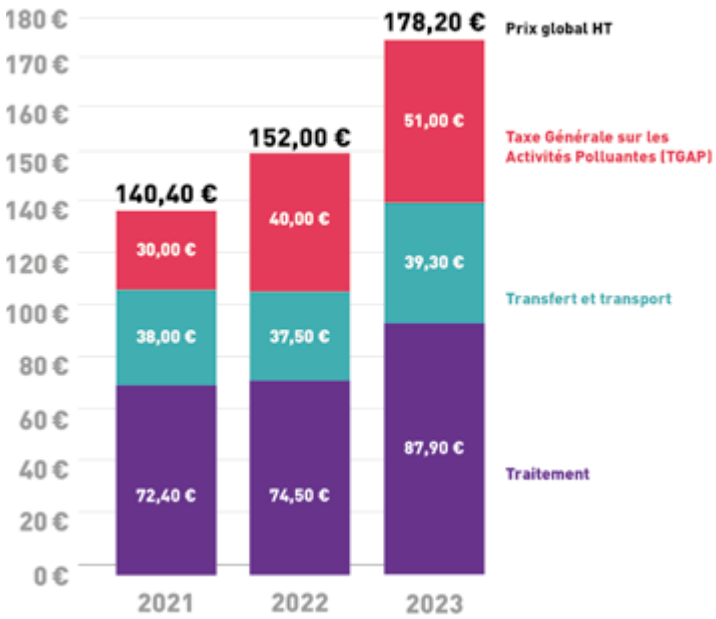
3-UNE POLITIQUE TARIFAIRE **RIGOUREUSE**

L'objectif des élus du SYDOM est de privilégier une politique tarifaire visant à maîtriser les dépenses.

D'autres paramètres extérieurs viennent grever les tarifs :
- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à 10% pour le traitement des Ordures Ménagères et 5.5% pour le tri des emballages et des papiers;
- l'évolution défavorable des cours des matériaux.

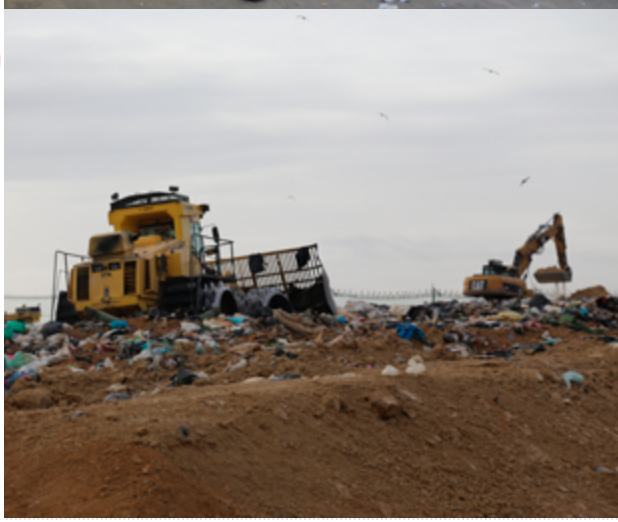
Avec l'externalisation du traitement des déchets sur le site de Labessière-Candeil géré par TRIFYL dans le Tarn, le prix global transfert, transport et traitement suit une progression conjoncturelle maîtrisée. Les contributions versées à l'Etat, qu'il s'agisse de la TGAP ou de la TVA, viennent moduler à la hausse de façon conséquente le prix du traitement des déchets. En 2023, le SYDOM a poursuivi son optimisation des coûts de transport et de traitement dont il a la gestion malgré une augmentation conjonturelle du prix du traitement. La trajectoire à la hausse de la TGAP définie par la loi de finances se poursuit pour tendre vers le montant cible de 65€ HT par tonne en 2025.

Évolution du prix global à la tonne HT à partir des stations de transit :



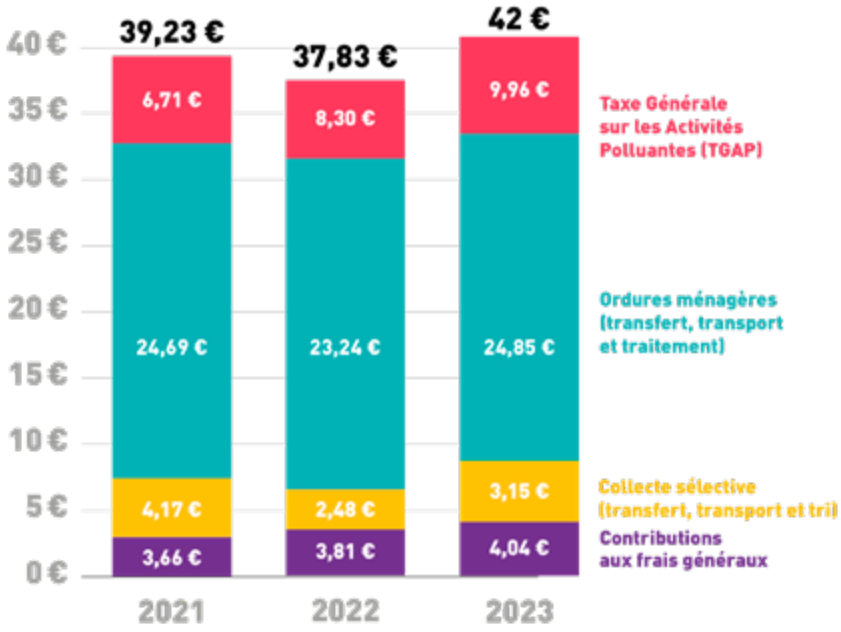






4-LE COÛT DU TRAITEMENT **RAMENÉ À L'HABITANT**

Évolution annuelle du tarif moyen pondéré ramené à l'habitant :



La part liée à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'accentue sur les contribuables aveyronnais puisqu'elle représente 9,96 € HT par habitant.

5-LES SOUTIENS **FINANCIERS**

TYPE DE SOUTIEN	SOMMES PERÇUES
Soutiens CITEO Emballages acomptes 2023	3 193 700 €
Solde soutiens CITEO 2022	1 109 196 €
Solde soutiens CITEO 2021	467 245 €
Revente matériaux (hors papiers collectivités)	1 106 248 €
TOTAL	**5 876 389 €**

6- PRODUITS DES **DROITS D'ACCÈS À ECOTRI**

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
ECOTRI Centre de valorisation des déchets de Millau	Collectivités	1 953 764 €
	Entreprises	19 122 €
TOTAL		**1 972 886 €**

7-PRINCIPALES PRESTATIONS **SOUS CONTRAT**

SMTVD 3 506 279 €

Exploitation du centre ECOTRI de Millau

RECYCLING CONNEXION 643 051 €

Valorisation des refus d'ECOTRI en Combustibles Solides de Récupération (CSR)

SYNDICAT MIXTE TRIFYL 7 907 441 €

Traitement des déchets ménagers aveyronnais.....4 319 367 €
Traitement des encombrants aveyronnais..... .....677 668 €
Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).....2 910 406 €.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT ARLES 47 820 €

Transport des OM de la Station de transit de Belmont-sur-Rance.....32 998 €
Transport de la CS de la Station de transit de Belmont-sur-Rance.....14 822 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT BOIX 91 930 €

Transport des OM de la Station de transit d'Agences-en-Aubrac.....56 689 €
Transport de la CS de la Station de transit d'Agences-en-Aubrac.....35 241 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT CAZOTTES 63 512 €

Transport des OM de la Station de transit de l'Estrade-et-Thouels.....45 155 €
Transport de la CS de la Station de transit de l'Estrade-et-Thouels.....18 357 €

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT MARTY 1 082 844 €

Transport des OM de la Station de transit de Decazeville.....72 289 €
Transport de la CS de la Station de transit de Decazeville.....38 833 €
Transport des OM de la Station de transit d'ECOTRI à Millau..... 204 232€
Transport des OM de la Station de transit d'Espalion.....95 006 €
Transport de la CS de la Station de transit d'Espalion.....47 658€
Transport des OM de la Station de transit Saint-Affrique.....67 490 €
Transport de la CS de la Station de transit Saint-Affrique.....17 797 €
Transport des OM de la Station de transit de Sainte-Radegonde.....244 000 €
Transport de la CS de la Station de transit de Sainte-Radegonde.....104 478€
Transport des OM de la Station de transit de Villefranche-de-Rouergue.....125 355 €
Transport de la CS de la Station de transit Villefranche-de-Rouergue.....65 706€

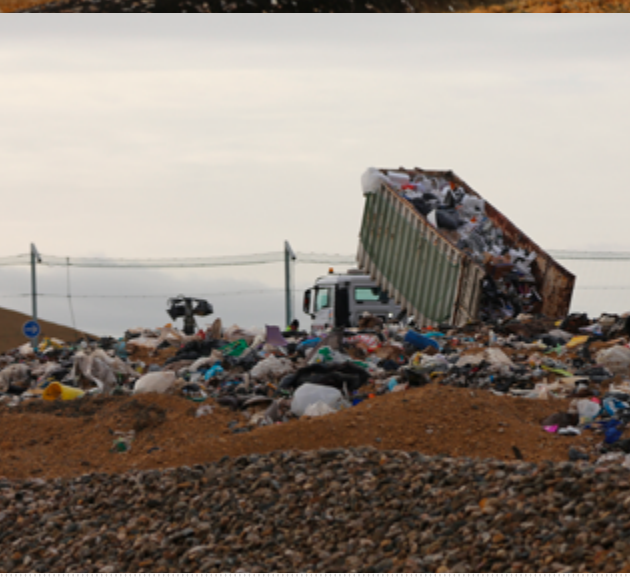
TOTAL 13 342 877 €



5 LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1-DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS **ENFOUIS ET MIEUX VALORISER LES DÉCHETS RECYCLABLES**



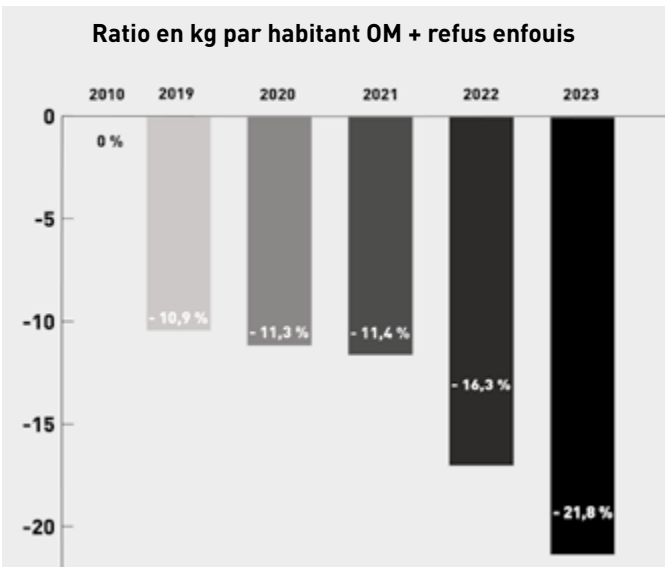


a. Les ordures ménagères enfouies

La quantité de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage doit baisser de 50 % en 2025 par rapport à 2010.

Par déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage, il est entendu les déchets non dangereux de type ordures ménagères, déchets d'activités économiques, tout-venant de déchèterie, refus de tri etc. Le SYDOM suit uniquement l'évolution des flux d'ordures ménagères et de refus de tri, déchets dont il a la gestion.

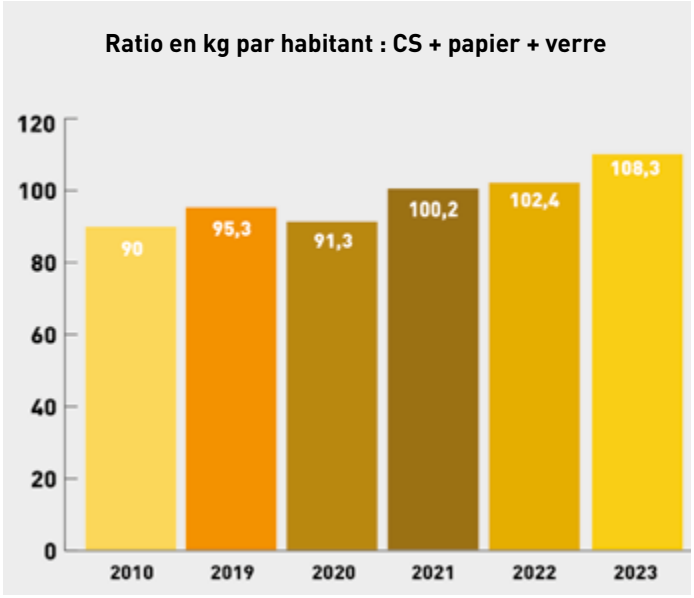
On constate une baisse significative de - 21,8 % des quantités d'ordures ménagères enfouies par rapport à l'année 2010. Cette baisse des quantités de déchets enfouis doit se renforcer dans les années à venir afin d'atteindre la cible fixée en 2025 de – 50 %.



b. La collecte sélective des emballages, du papier et du verre

Pour l'année 2023, le cumul des tonnages triés de collecte sélective, de papier et de verre s'élève à 108,3 kg par Aveyronnais et évolue à la hausse.

La simplification du geste de tri lors du passage à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits métaux au 1er novembre 2021 constitue un des éléments clés de cette évolution à la hausse.

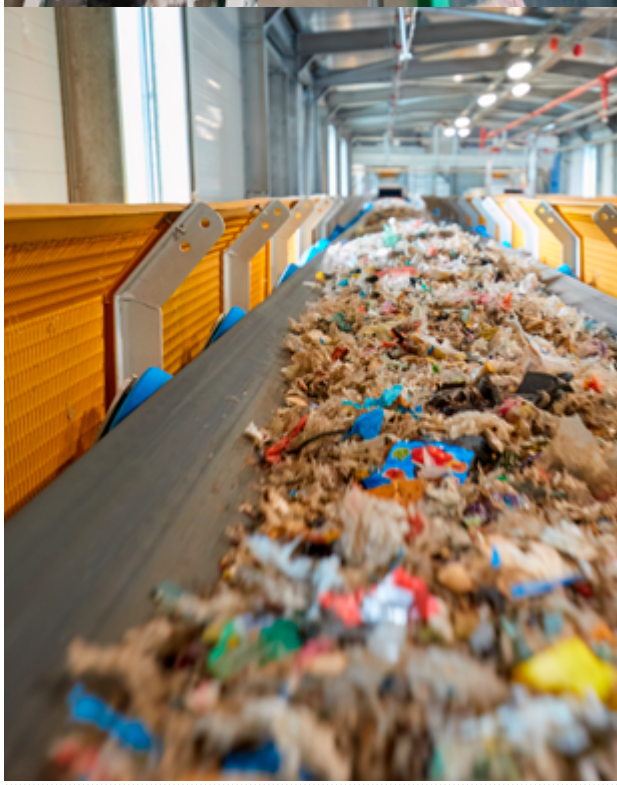




2-DÉVELOPPER LA VALORISATION **ÉNERGÉTIQUE DES REFUS**

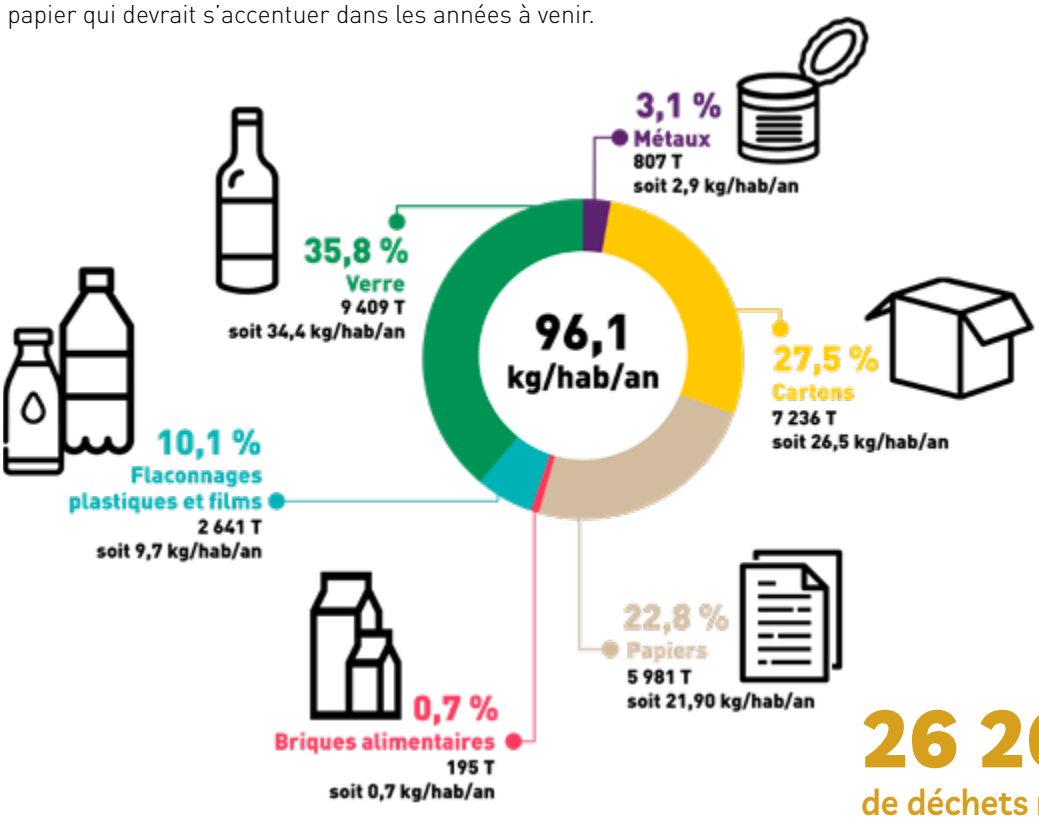
Le gisement des déchets comporte une fraction qui ne peut être recyclée en l'état des techniques disponibles.
Cette fraction correspond notamment aux erreurs de tri (refus).
Ces refus sont valorisés énergétiquement, grâce à leur valorisation en Combustibles Solides de Récupération (CSR).
La valorisation des refus du centre de tri de Millau en CSR est opérationnelle depuis 2017.

3 749 T
de refus valorisés énergétiquement
+ 1 079 T
entre 2022 et 2023



3-LES PERFORMANCES DE VALORISATION **DES DÉCHETS RECYCLABLES**

En 2023, chaque Aveyronnais a valorisé 96,1 kg. Cela représente 26 290 tonnes valorisées. Le SYDOM intègre les papiers et cartons issus des déchèteries et des points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes. Les performances ont augmenté par rapport à l'année précédente. La hausse significative des performances de collecte des métaux, des cartons, des plastiques se croise avec une baisse conjoncturelle des performances de collecte de papier. En effet, la dématérialisation entraîne mécaniquement une baisse de la consommation en papier qui devrait s'accentuer dans les années à venir.



26 269 T
de déchets recyclables valorisés en 2023
+ 2,3 kg/hab/an
par rapport à 2022

4-LE BILAN **ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE**

≈ 30 340 tonnes de matières premières économisées
Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais

≈ 658 millions de litres d'eau économisés
Consommation annuelle d'une commune de 11 960 habitants.

≈ 11 913 tonnes de CO_2 évitées
Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalent à une commune de 7 090 habitants.

≈ 179 050 MWh économisés
Consommation annuelle d'un bassin de population de 17 400 habitants.

Ces chiffres estimés d'après les quantités de déchets recyclés en Aveyron, démontrent que le geste de tri a un réel impact bénéfique sur l'environnement en limitant les rejets de gaz à effet de serre et en préservant les ressources naturelles.



6 UN CONTRAT POUR LES D.E.A*

*Déchets d'Eléments d'Ameublement

1-UN CONTRAT DÉPARTEMENTAL **POUR LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)**

Depuis 2015 le SYDOM porte le contrat ECOMAISON, l'éco-organisme en charge de la filière REP (responsabilité Elargie du Producteur) pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement collectés en déchèteries.

Tous les meubles sont acceptés dans cette benne et les déchèteries collectent également les couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage, surmatelas, en clair tous les articles rembourrés de literie et d'assise qui sont orientés vers les filières de valorisation (recyclage ou production d'énergie).

Toutes les collectivités proposent à leurs habitants la réception des DEA en déchèterie, seules 6 déchèteries sur 49 ne disposent pas de la place nécessaire.

Les meubles déposés en déchèterie sont valorisés par matière :

- Les mousses des matelas sont utilisées dans la fabrication de panneaux isolants ou encore de tatamis de judo
- Les rembourrages sont broyés et servent de combustible pour les cimenteries
- Le plastique est trié par catégories puis broyé et transformé en paillettes pour la fabrication d'objets divers

ecomaison





2-LES TONNAGES ET LES **SOUTIENS FINANCIERS**

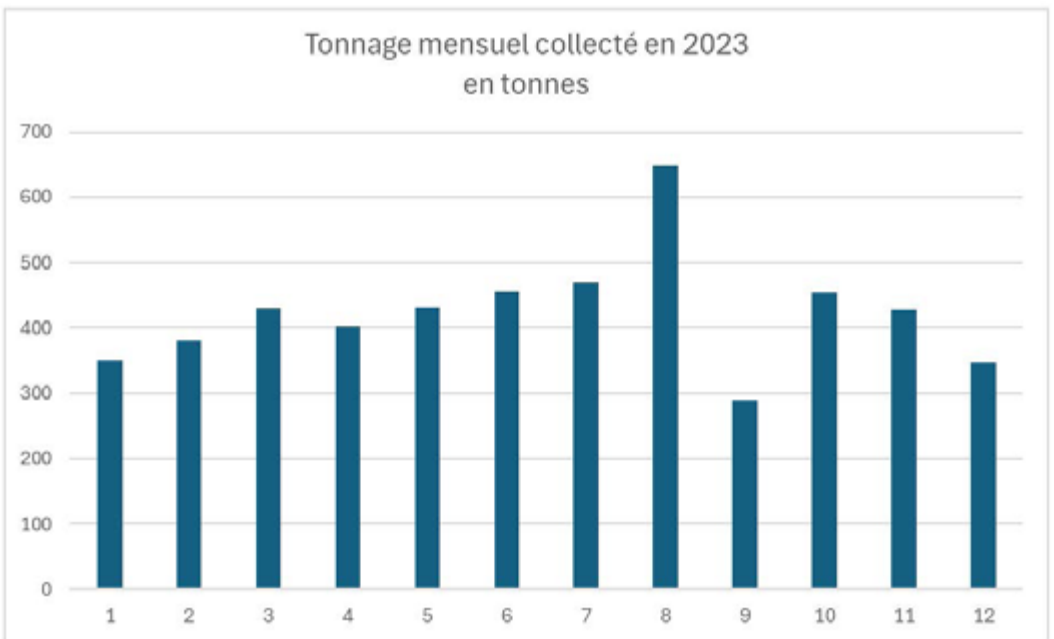


Les déchèteries aveyronnaises ont collecté en 2023, dans les bennes dédiées, 5 086,6 tonnes de DEA, auxquelles s'ajoutent, pour les déchèteries sans benne DEA 451,98 T d'équivalent DEA à travers les flux de tout-venant, de bois et de ferraille, soit un total de 5 538,58 T de mobilier usagé (20,3 kg par habitant).

Le SYDOM joue un rôle de coordinateur et de gestionnaire du contrat (suivi, déclaration...), les soutiens étant directement versés aux collectivités. Pour l'année 2023, le total des soutiens s'élève à 233 173,63 €.

Afin d'inciter les collectivités à améliorer le remplissage des bennes, ECOMAISON applique depuis janvier 2021 une décote allant de 2 à 19 € sur le soutien initial de 20 € par tonne, ou un bonus de 1 € pour les bennes bien remplies. Le tonnage national moyen par benne DEA est de 2,37 T, la moyenne aveyronnaise s'élève à 2,56 T. La décote a été appliquée sur 148 enlèvements pour un total de 2002 bennes, le bonus de 1 € sur 1 064 bennes (53,4 %). Ainsi ce barème a permis cette année encore une bonification du soutien global de 2 173,90 €.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat soit du 15 juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2023, les collectivités ont perçu une somme totale de 2 041 333,59 € pour la filière DEA. Et tous les tonnages de DEA valorisés représentent des coûts évités en termes de transport (2 002 bennes DEA enlevées en 2023) et de traitement.





7 RENFORCER LA COMMUNICATION

1-LES VISITES **ET LES ANIMATIONS**

a- La poursuite des animations du Tri-Tour

Dans l'objectif d'élaborer une communication de proximité, les animateurs déchet environnement le département à la rencontre des Aveyronnais dans le cadre de la tournée événementielle lancée en novembre 2021 appelée « Tri-Tour ». Aux moyens d'un camion événementiel aménagé en espaces ludiques, d'un stand informatif et pédagogique ou d'une formation en salle, les animateurs se déplacent au plus près des habitants lors de marchés, salons, distributions des sacs poubelles, ou bien dans diverses structures (établissements scolaires, associations, etc.). Deuxième année complète du Tri-Tour, 2023 a permis à un grand nombre d'aveyronnais de rencontrer les agents du SYDOM pour en apprendre davantage sur la gestion et le tri des déchets, et d'obtenir des réponses à leurs questions en vue d'améliorer encore leurs gestes de tri.

212 animations
menées en 2023

soit près de
11 900
personnes sensilisées

b- Les animations du CPIE

Dans le cadre d'un partenariat mis en place en 2007 avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue (CPIE), le SYDOM propose aux établissements scolaires primaires de son périmètre des animations sur les déchets. Sous la forme d'interventions ludiques et pédagogiques d'une demi-journée, ces actions sont menées par l'équipe pédagogique du CPIE.

Conformément à la convention renouvelée jusqu'en 2025, le SYDOM finance la majeure partie du coût de l'animation : 215 euros sur un total de 255 euros, soit 84,31% du coût global. Le reste à charge pour les établissements scolaires s'élève à 40 euros la demi-journée.

82 animations
menées durant l'année scolaire 2022/2023

soit 1 521 élèves sensibilisés



2-ECOTRI : LE NOUVEAU **PARCOURS DE VISITE**







a- La conception du parcours pédagogique

Le chantier de modernisation d'ECOTRI a généré une nouvelle configuration du site et, par conséquent, un nouveau parcours pédagogique pour accueillir le public. D'avril 2022 à mai 2023, la conception et la mise en œuvre de ce dernier ont été confiées à l'agence de communication MALICE et au scénographe François Sikic, en partenariat avec l'exploitant du site SMTVD.

En complément de la découverte des équipements techniques, l'objectif recherché est de proposer aux visiteurs un lieu interactif pour expliquer le parcours de nos déchets, des habitudes de consommation jusqu'aux consignes de tri. Avec la médiation d'un animateur du SYDOM, les visites se déroulent en 2 temps : l'apprentissage par le jeu au sein du parcours pédagogique nommé la « Grande Aventure du Tri » et la visite guidée du centre de tri depuis la réception des déchets jusqu'à leur conditionnement avant leur expédition en usine de recyclage.

« La Grande aventure du Tri » permet de comprendre le chemin et l'impact environnemental d'un déchet depuis son achat jusqu'à son recyclage. Collectez les capsules à travers 3 zones de jeu et devenez un parfait aventurier du tri ! Pour cela, le parcours se compose de trois espaces ludiques : le supermarché, la maison, et le devine-poubelle.

Plongés dans une simulation de leur quotidien, les participants se trouvent confrontés à la production, au tri et à la réduction des déchets. Se présentant sous la forme de capsules, ces mêmes déchets sont collectés par les participants au fur et à mesure de leur progression sur le parcours. Dans une démarche de réflexion sur la quantité de déchets générés, l'enjeu est de collecter un nombre de capsules-déchets limité et d'apprendre à les trier dans la bonne poubelle.

D'une durée totale de 2h30 environ, la visite est gratuite et peut accueillir 45 personnes maximum à la fois.

b- L'ouverture au public

Après une interruption des visites pendant environ 3 ans en raison des travaux et de la pandemie mondiale, le parcours pédagogique d'ECOTRI a été officiellement inauguré le 19 juin 2023. Depuis, le centre de tri accueille chaque semaine des groupes divers : établissements scolaires, associations, clubs, etc. ECOTRI peut accueillir en visite 45 personnes maximum à la fois. Dans une volonté d'élargir le public aux particuliers et aux familles, 2 journées portes ouvertes ont été organisées : le 21 juin et le 22 novembre 2023. Au vu des chiffres de fréquentation très positifs constatés lors de ces premiers mois de réouverture au public, ce premier bilan se révèle encourageant sur l'envie des Aveyronnais de découvrir cet équipement technique.







1 916
personnes accueillies
en visite à ECOTRI en 2023

187
visiteurs pendant
les journées portes ouvertes



3-UNE CAMPAGNE
SUR LES ERREURS DE TRI

a- Communiquer sur les erreurs à ne pas commettre

Mise en place en novembre 2021, l'extension des consignes de tri a entraîné une augmentation des tonnages de collecte sélective, témoignant d'une bonne assimilation des nouvelles consignes de tri par les habitants. En 2023, la dynamique de progression continue avec 1 kg supplémentaire par Aveyronnais. Cependant, certaines erreurs sont fréquemment observées sur les tapis du centre de tri. Non recyclables ou nécessitant d'être traitées dans d'autres filières, elles peuvent être source de dommages matériels sur les équipements ou de blessures des agents de tri. Ces erreurs représentent 21% du flux entrant, soit une moyenne de 13.6 kg par habitant et par an. Face à ce constat, l'importance de communiquer sur les erreurs de tri s'est imposée comme une nécessité.





b- Une campagne essentiellement numérique

La problématique des erreurs de tri a donc été choisie comme fil rouge de la campagne de communication 2023. L'objectif était d'expliquer quels sont les déchets qui n'ont pas leur place dans la poubelle jaune et de renforcer le bon geste de tri par un rappel des consignes en vigueur : « Entrée réservée aux emballages & aux papiers ». Avec les supports développés pour cette campagne, les citoyens peuvent identifier les erreurs et mesurer les risques humains ou matériels qu'elles présentent.

Entre le 20 novembre et le 17 décembre 2023, cette campagne essentiellement numérique a mobilisé les outils suivants afin de toucher un large public :

- 4 clips vidéo sponsorisés et diffusés sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
- Diffusion d'un spot en radio
- Encarts presse
- Un jeu concours sur les réseaux sociaux et le site internet du SYDOM. Sous la forme d'un quizz, les participants ont pu réviser les consignes de tri, identifier les intrus dans la poubelle jaune et désigner les bons lieux de collecte pour les déchets exclus de la poubelle jaune. Avec la possibilité de rejouer autant de fois que souhaité, le but était d'obtenir 10/10 au questionnaire pour tenter sa chance au tirage au sort. 5 gagnants ont donc été sélectionnés, remportant chacun un lot d'une valeur de 200€.

1 111
participants

221
personnes qualifiées pour le tirage au sort

5 gagnants

4-LA COMMUNICATION SUR **LE TRI DES BIODÉCHETS**

a- Les actions de communication

Après le lancement en octobre 2022 du dispositif de tri à la source des biodéchets en sacs orange, de nombreuses actions de communication ont été mises en œuvre. D'une part, il était nécessaire de maintenir le lien et le niveau d'information auprès des 12 000 administrés des 7 communes pilotes. Pour ce faire, de nouvelles affiches ont été créées, indiquant les lieux de retrait des sacs, des rapports chiffrés par commune ont été réalisés afin de montrer les résultats obtenus, et de nouvelles distributions ont été organisées dans différents espaces : marchés, supermarchés, etc. Toujours dans l'optique de rencontrer et d'informer les habitants, du porte-à-porte a été effectué par l'équipe du SYDOM dans les zones les moins dotées. Ces opérations ont permis d'accroître significativement le taux de foyers équipés.

D'autre part, au cours de l'année 2023, le périmètre de la collecte bi-flux s'est étendu à 3 nouvelles communes : Luc-La-Primaube (Rodez Agglomération), ainsi que Colombiès et Moyrazès (Pays Ségali Communauté), soit 8 000 habitants supplémentaires. Le plan de communication initialement établi pour les communes pilotes a été également appliqué aux nouvelles : permanences en mairies pour distribuer les sacs orange et les bio-seaux, formation du personnel, affichage, visuels pour publications sur les réseaux sociaux, information dans les bulletins communaux, guide du tri et courrier distribué en boîte aux lettres.



b- Visites de l'installation de tri et de valorisation des biodéchets

Afin de faire découvrir au public le fonctionnement de ce dispositif récemment instauré, l'installation de tri robotisé et de compostage basée à la station de transit d'Arsac (Sainte-Radegonde) a ponctuellement accueilli des visiteurs : conférences de presse, élus et techniciens de collectivités voisines, adhérents du SYDOM, etc. Ces visites permettent de se rendre compte du tri robotisé des sacs orange.

De plus, lors du lancement du projet en octobre 2022, certains habitants se sont portés volontaires pour être foyers témoins et répondre chaque semaine à un questionnaire sur leur pratique du tri en sacs orange. Grâce à leur assiduité, le SYDOM a bénéficié d'un retour d'expérience fiable pour poursuivre et étendre le projet. Dans le but de les remercier pour leur implication, le SYDOM a convié ces foyers témoins à venir visiter l'installation à Arsac.





8 LA COMPÉTENCE DÉCHÈTERIES

1-ÉTUDE DE SCÉNARII RELATIVE **À LA COMPÉTENCE DÉCHÈTERIE**

Le SYDOM et ses collectivités adhérentes ont souhaité se mettre en conformité vis-à-vis de l'exercice de leurs compétences respectives notamment celle relative au traitement des déchets issus des déchèteries. L'objectif est de proposer une solution de gestion des déchèteries adaptée à chaque territoire, avec trois scénarii au choix. Pour ce faire, une étude a été engagée en 2021 avec l'accompagnement d'un groupement de 2 bureaux d'études spécialisés : CEREG et ESPELIA. Cette mission s'est déroulée en 4 phases successives :

1er semestre 2022 : Collecte des données techniques sur 48 déchèteries (hors CC Plateau de Montbazens)
2nd semestre 2022 : Diagnostic et analyse du service rendu
1er semestre 2023: Etude de scenarii pour chaque collectivité, restitution et positionnement de principe
2nd semestre 2023 : Etude à l'échelle du SYDOM avec proposition de tarifs et perspectives

La présentation finale de l'étude a eu lieu le 13 novembre 2023 pour une mise en oeuvre du scénario retenu par chaque collectivité au 1er janvier 2025.

2-HYPOTHÈSES **D'ÉTUDE**

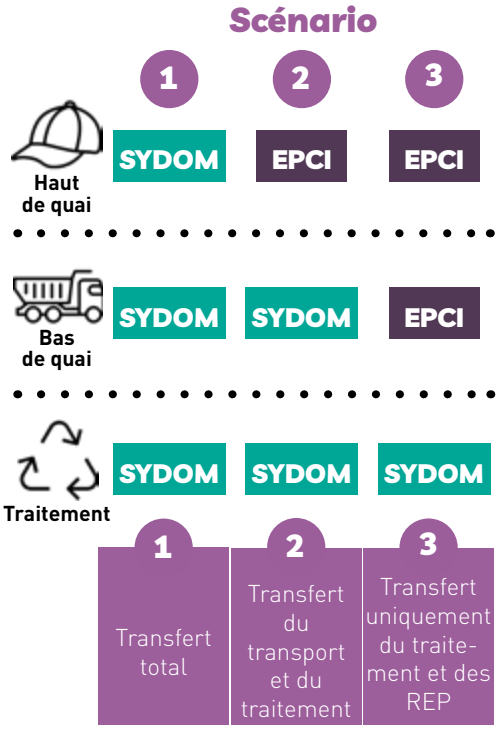
Projection des tonnages et des coûts sur l'année 2025 :

Prise en compte des 7 principaux flux pour les simulations : bois, cartons, ferrailles, gravats, DV, encombrants (86% des gisements) et les déchets dangereux (traitement coûteux)
Traitement : projection des coûts et recettes pour chaque flux sur la base des données réelles de chaque EPC
Transport : reconstitution des coûts d'une prestation privée
Haut de quai : projection financière individualisée

Hypothèses d'évolution des tonnages entre 2021 et 2025:

- Projection d'évolution de la population par EPCI Augmentation de la production de déchets par habitant de 5%
- Prise en compte des filières REP PMCB, ASL, et ABJ
- Reconstitution des données manquantes à partir des valeurs moyennes des autres EPCI

2021 75 264 T → **+ 4.5%** → **2025** 78 683 T



Rapport d'activité édité par

SYDOM Aveyron
214 Avenue de Rodez
12450 LA PRIMAUBE

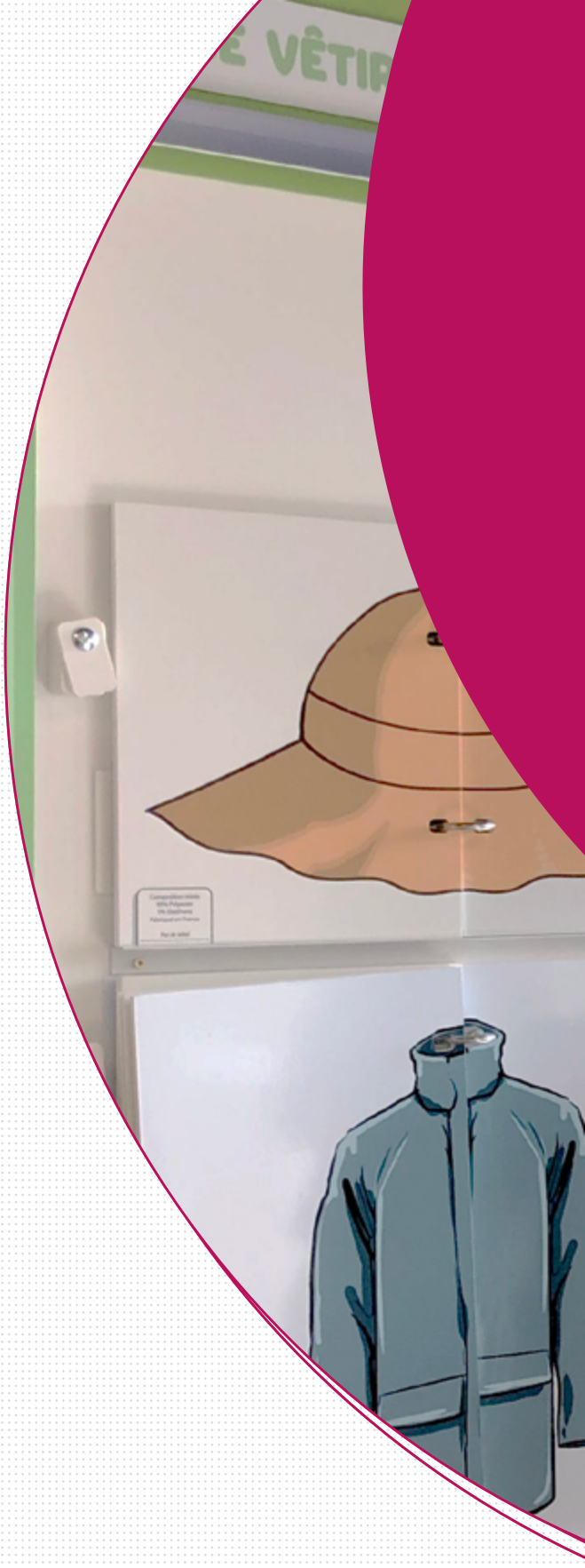
Directrice de la publication :
Florence CAYLA,
Présidente du SYDOM Aveyron.

Infographie/mise en page/prépresse :
SYDOM Aveyron

Impression :
FABREGUE Imprimeur
Tirage en 900 exemplaires
Mai 2024

Crédits photographiques :
Adobe Stock
Eco-mobilier
Freepik
Flaticon
SYDOM Aveyron
Communauté de Communes Conques Marcillac

Agence et imprimeur certifiés FSC et PEFC.



SYDOM Aveyron

Syndicat Départemental des Ordures Ménagères

214 Avenue de Rodez 12450 LUC-LA-PRIMAUBE
Tél. 05 65 68 34 49
contact@sydom-aveyron.com
www.sydom-aveyron.com